



## Commune de PRESINGE

Dans sa séance du 12 mai 2025, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

*Délibération N° 57/2025*

### *Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité*

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2024 pour un montant de **4'420'103.52 F** aux charges et de **5'778'380.48 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **1'358'276.96 F**.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **1'656'930.92 F** et résultat extraordinaire de **-298'653.96 F**.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de **461'700.40 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **461'700.40 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de **76'800'861.12 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de **188'479.37 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 30.06.2025  
Presinge, le 21 mai 2025

.....